

Moquette solaire thermique



Micro-centrale hydroélectrique



ÉNERGIES RENOUVELABLES ET COLLECTIVITÉS



Chaufferie biomasse



Énergies citoyennes -
parc éolien en construction

www.bourgognefranchecomte.fr

Retrouvez-nous sur   

Certains toits de vos bâtiments publics sont orientés plein sud... Pourquoi ne pas installer des panneaux photovoltaïques.

La chaudière gaz ou fuel de l'école commence à vieillir. Comment passer au bois énergie ?

J'ai un projet d'aménagement / une maison de retraite / des logements en petits collectifs sur ma commune, pourquoi pas créer un réseau de chaleur alimenté par des EnR ?

Les développeurs de projet éolien ont déjà contacté tous les nouveaux maires du territoire... Comment faire profiter pleinement l'ensemble du territoire des retombées économiques d'un projet éolien ?

Comment produire du gaz renouvelable et des fertilisants à partir des déchets organiques collectés par les collectivités ?

Le débit de ma rivière peut-il être intéressant pour installer une centrale hydroélectrique tout en respectant la continuité écologique ?





SOMMAIRE

Collectivités et énergies renouvelables : quels enjeux ?	p 5
Collectivités et énergies renouvelables, de quoi parle-t-on ?	p 5
Un projet d'énergies renouvelables dans ma collectivité. L'Ademe et la Région vous accompagnent.	p 6 à 7
Qui contacter ?	p 6
Quelles aides financières disponibles ?	p 6
Liens utiles.	p 7

La Bourgogne-Franche-Comté recèle des ressources énergétiques variées et complémentaires (biomasse forestière et agricole, vent, cours d'eau, soleil...) et des compétences locales précieuses pour valoriser ces ressources.

L'ADEME et le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté vous accompagnent dans vos projets d'énergies renouvelables (bois énergie, solaire thermique, méthanisation, photovoltaïque ou éolien...).*

* La production d'énergies renouvelables doit s'accompagner d'une démarche ambitieuse de réduction des consommations d'énergie, intégrer les enjeux environnementaux spécifiques à chaque projet. Pour cela, l'ADEME et la Région mettent également à disposition des collectivités des conseillers pouvant réaliser un état de lieux des consommations d'énergie et élaborer un programme d'actions pour maîtriser ces consommations. Retrouvez tous les contacts sur ce lien : https://bourgogne-franche-comte.ademe.fr/sites/default/files/tombinoscope-cep-janvier_2020.pdf

Collectivités et énergies renouvelables : quels enjeux ?



- Contribuer à la relance économique en générant de l'activité sur son territoire et notamment des emplois locaux non délocalisables



- Réduire les coûts de fonctionnement - ne plus subir la volatilité des prix des énergies, les EnR étant plus compétitives sur le long terme !



- Réduire son impact environnemental et ses émissions de gaz à effets de serre (GES)



- Être une collectivité exemplaire attractive, qui mobilise ses citoyens sur les enjeux énergétiques et environnementaux

Collectivités et énergies renouvelables, de quoi parle-t-on ?

- Produire chauffage et eau chaude sanitaire (bâtiments, piscines...), en valorisant des ressources comme le bois-énergie (plaquettes forestières ou granulés) et le solaire thermique associés ou non à un réseau de chaleur.
- Produire de l'électricité renouvelable sur son territoire pour couvrir les besoins des bâtiments communaux et des citoyens. En BFC les principales sources d'EnR électriques sont l'éolien, l'hydroélectricité, le solaire photovoltaïque et la méthanisation.
- Valoriser des déchets organiques en produisant du gaz renouvelable grâce à la méthanisation. Ce gisement peut être complété ou venir en complément d'autres matières organiques d'origines agricoles ou industrielles.
- Impliquer les citoyens et/ou les collectivités dans des projets d'énergies renouvelables, financièrement et/ou dans la gouvernance, pour favoriser l'ancrage, l'acceptation des projets et maximiser les retombées économiques locales.

Pour les investissements

Des aides sont possibles pour les projets de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire (bois-énergie, solaire thermique) des projets réseaux de chaleur, de micro-centrales hydroélectriques et pour les projets de méthanisation. Les taux et les montants d'aide sont spécifiques à chaque filière. Il est nécessaire de vous référer au détail des taux d'intervention et plafonds indiqués ci-dessous selon votre projet et de prendre connaissance des conditions et modalités d'attributions des aides.

- **bois-énergie** : 50 % du montant de l'assiette (plafond à 300 000 €)
- **réseaux de chaleur** : 60% du montant de l'assiette (plafond : 300 000 € en cas de création de réseau de chaleur, 700€/t CO₂ évitée/an en cas d'extension)
- **solaire (thermique)** : 60% du montant de l'assiette (plafonds : 600 €/m² de capteurs vitrés **ou** 75€/m² de capteurs moquette **ET** 300 €/m² de capteurs vitrés pour la production d'ECS en habitat collectif)
- **méthanisation** : étude des projets au cas par cas
- **hydroélectricité** : 50% du montant de l'assiette

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/guide-des-aides>

<https://bourgogne-franche-comte.ademe.fr/lademe-en-region/dispositifs-daide>

➡ Lien utiles

Énergies citoyennes

<https://www.coopawatt.fr/b-watt-a-outils-collectivites>

Filière bois

<https://www.fibois-bfc.fr/>

<http://pro-foret.com/>

<https://www.communesforestieres-bourgognefranche-comte.fr/>

Hydroélectricité

<https://rencontre-hydro-bfc.site.ademe.fr/>

Photovoltaïque

www.photovoltaique.info/

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

4, square Castan
CS 51857
25 031 Besançon CEDEX

0970 289 000

ADEME Bourgogne-Franche-Comté
44, rue de Belfort
25000 Besançon
03 81 25 50 00

www.bourgognefranche-comte.fr

Retrouvez-nous sur   